

Bilan intermédiaire

Le grand chantier de la transition I

La transition entre l'école obligatoire et le secondaire II est en pleine phase de rénovation.

But: augmenter le taux de certification des jeunes. Depuis les lignes directrices définies en 2006, où en sont les travaux?

Par Robert Galliker, responsable du projet Transition, Secrétariat général de la CDIP.

— En 2006, la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail ont défini en commun des mesures pour améliorer la transition entre la scolarité obligatoire et le degré secondaire II. Le but premier de ces «Lignes directrices pour l'optimisation de la transition» vise à donner à tous les jeunes la possibilité d'obtenir une certification du secondaire II adaptée à leurs capacités. L'objectif de faire passer le taux de certification de 88% à 95% d'ici à 2015 a reçu un large soutien.

Les défis à relever

Selon le rapport sur l'éducation en Suisse 2010, la part des jeunes femmes au bénéfice d'une certification a augmenté de 4% depuis les années 90. Elle reste malgré tout légèrement inférieure à la moyenne de tous les jeunes. Par manque de données individuelles, le calcul des effets liés à la migration est difficile. On part de l'idée que les jeunes issus de la migration mais nés en Suisse parviennent à un taux de certification analogue à celui des jeunes Suisses. Les problèmes de transition touchent en effet surtout les jeunes qui sont arrivés en Suisse après leur naissance ou durant leur scolarité.

Le rapport «Facteurs de réussite dans la formation professionnelle des jeunes à risque» (CDIP 2009) renseigne sur le devenir des 10% de jeunes qui n'obtiennent pas de certification professionnelle ou de diplôme d'enseignement général au degré secondaire II:

- 3-4% se perdent à la fin de la scolarité obligatoire;
- 4-5% sortent du système après la résiliation d'un contrat d'apprentissage;
- 2-3% échouent aux examens de fin d'apprentissage.

Ces quelques points montrent déjà la nécessité d'agir. Il s'agit d'amener le plus grand nombre possible de jeunes à suivre une formation postobligatoire: en priorité les filles et les jeunes issus de la migration. Il convient aussi de diminuer le taux d'échec et d'abandon au degré secondaire II: il est assez surprenant de constater que les mesures à prendre sont pratiquement deux fois plus importantes au degré secondaire II que lors de la transition elle-même. Il faut donc que l'école obligatoire et le secondaire II resserrent leurs liens et que les exigences soient définies d'un commun accord.

Travaux à tous les étages

La transition I est actuellement un grand chantier. Côté école obligatoire, des standards nationaux de formation sont en cours de développement. Les décisions de la CDIP concernant les quatre domaines disciplinaires de la langue de scolarisation, de la première langue étrangère, des mathématiques et des sciences naturelles sont imminent. Sur cette base, les plans d'études sont élaborés au niveau des régions linguistiques. En Suisse romande, le Plan d'études cadre romand (PER) est adopté; en Suisse alémanique, le Plan d'études 21 doit être terminé d'ici à 2014. Le Concordat HarmoS prévoit l'élaboration de structures de jour pour améliorer l'égalité des chances entre élèves. Il offre en outre la possibilité d'une durée individuelle de la scolarité obligatoire, afin de conduire davantage d'élèves à atteindre un certain seuil de compétences dans les branches essentielles.

En relation avec la législation cantonale d'exécution de la Loi fédérale sur la formation professionnelle, la plupart des

cantons ont procédé à une vérification et à une réorientation des offres passerelles. En parallèle, un case management «formation professionnelle» se met en place avec des propositions d'intervention et de soutien à l'intention des jeunes qui doivent maîtriser simultanément diverses conditions défavorables.

Au degré secondaire II, on réécrit les ordonnances de formation initiale. Les profils d'exigences des formations professionnelles initiales doivent aussi être revus et définis à l'échelle suisse. Actuellement, le réseau patronal pour la formation professionnelle (SQUF) a lancé un projet national, à réaliser également jusqu'en 2014 en accord avec les travaux de mise en œuvre de HarmoS et des plans d'études par région linguistique. Côté formation gymnasiale, il s'agit de clarifier le niveau de performances dans les matières et, le cas échéant, de le redéfinir sur la base de l'évaluation de la réforme de la maturité (EVAMAR).

Un bilan de situation de l'élève

Un bilan de situation complet et individuel, entrepris au plus tard dans le courant de la 8e année de scolarité, aidera les jeunes à se préparer aux exigences des différentes filières de formation du degré secondaire II. Une majorité de cantons ont déjà introduit ce bilan au degré secondaire I ou prévoient de le faire.

Dans sa décision de mise en œuvre du Concordat HarmoS, le plenum de la CDIP demande que l'on développe des instruments en lien avec HarmoS ainsi que les plans d'études par région linguistique pour contrôler les compétences chez les élèves – cela dans la perspective du bilan individuel et pour planifier l'encadre-

ment en vue du passage de la scolarité obligatoire au degré secondaire II.

Eviter l'engorgement

L'augmentation insidieuse de l'âge lors du passage de l'école obligatoire au degré secondaire II est attestée par les statistiques. La scolarité s'en trouve prolongée de fait. Cela s'explique surtout par l'offre sur le marché des places d'apprentissage. Le pic démographique chez les jeunes en fin de scolarité, conjugué avec les aléas de l'économie, a provoqué l'engorgement

Il n'est pas possible de garantir à coup sûr la prise en compte de tous les jeunes sans solution de raccordement, surtout ceux présentant des déficits importants sur le plan personnel ou social.

De façon générale, une action au plan national n'est pas à l'ordre du jour concernant les offres passerelles. Les cantons ont organisé les offres en fonction de leurs propres besoins. Les mesures individuelles sont en pleine élaboration: accompagnement pour les jeunes en formation initiale de deux ans ou prise en

les standards de formation, les plans d'études cadres, les profils d'exigences ou le case management. Au niveau fédéral, il existe des groupements interinstitutionnels qui coordonnent les stratégies et les mesures dans les domaines de l'intégration ou de la coordination formation professionnelle-marché du travail.

Au niveau intercantonal, les Conférences des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) ont défini leur stratégie dans un texte commun (document du 14 septembre 2007). Au niveau cantonal, le projet case management offre l'occasion d'analyser et de redéfinir la coordination et la collaboration entre les partenaires concernés.

Signalons enfin le processus de planification Masterplan, dans lequel sont définis les indicateurs pour la formation professionnelle (transition, formation professionnelle initiale, formation professionnelle supérieure) en vue du message que le Conseil fédéral établit tous les quatre ans pour la formation, la recherche et l'innovation (message FRI).



Attention, travaux: l'école obligatoire et le secondaire II doivent resserrer leurs liens.

chez les candidats à une formation professionnelle initiale. Il reste en outre un besoin d'information pour diverses professions, notamment dans le domaine santé-social où l'âge d'entrée était plus élevé par le passé. Avec l'introduction de nouvelles filières de formation dans ce dernier domaine, la situation va s'aligner peu à peu sur celle des autres professions. Le fléchissement dans les effectifs quittant l'école obligatoire ainsi que les mesures prises (bilan de situation, case management, etc.) devraient diminuer l'engorgement dans les années à venir.

Les dernières années ont aussi montré que les mesures et offres complémentaires devaient être conçues et mises en place différemment. Un problème essentiel réside dans leur caractère facultatif.

charge et traitement des cas individuels, comme le prévoit le case management.

Afin d'atteindre l'objectif des 95%, les mesures à prendre sont importantes, notamment dans le domaine des «drop-out» de la formation professionnelle initiale (résiliation du contrat d'apprentissage, échec aux examens) et dans celui de la collaboration école-parents. Les cantons et les associations professionnelles sont invités à évaluer la situation et à prendre les mesures qui s'imposent. Il s'agit avant tout d'apporter un meilleur soutien aux jeunes issus de familles prétritées sur le plan socioéconomique et à leurs parents.

Les bases sont en place

Des éléments importants sont déjà disponibles ou en cours d'élaboration, comme

Perspectives

La transition entre l'école obligatoire et les filières de formation du degré secondaire II devra continuer à faire l'objet de travaux à l'avenir. Le progrès décisif réside dans le fait que les piliers qui soutiennent le pont entre les deux systèmes de formation sont en reconstruction et pourvus d'outils orientés vers l'aide individuelle. Pour les élèves, cela signifie la possibilité de connaître très tôt leur niveau de performances et leurs lacunes, et donc d'améliorer de manière ciblée leur situation en fonction des objectifs de formation choisis. Jusqu'en 2015, le nouveau système devrait être apte à fonctionner dans ses grandes lignes. —